

QUESTIONS MEGUILA

- 1) « Et Mordekhaï sut tout ce qui s'était produit » (le décret d'extermination des juifs). Pourquoi la Méguila précise-t-elle que Mordékhai était au courant ? Tout le peuple était au courant du décret !? (Rachi, 4-1)
- 2) Comment s'appelait le serviteur particulier de Esther ? (4-5)
- 3) Depuis combien de temps Esther n'avait-elle pas vu le roi A'hachvéroch lorsque Mordekhaï lui a demandé d'aller le voir afin d'intercéder pour les juifs ? (Rachi, 4-11)
- 4) En quoi le fait de se présenter devant de son plein gré, pouvait être préjudiciable pour Esther vis-à-vis de Mordekhaï ? (Rachi, 4-16)
- 5) Combien de jours Esther a-t-elle demandé à Mordekhaï que les Bné Israël jeûnent pour elle ? (Rachi, 4-16)
- 6) A quelles dates précisément les Bné Israël ont-ils jeûné ? (Rachi, 4-17)
- 7) Au 2e jour du jeûne, la Méguila nous dit que Esther s'est vêtue de Malkhout (royauté). Quelle était cette Malkhout ? (Rachi, 5-1)
- 8) Par quel signe extérieur, A'hachvéroch a-t-il montré à Esther qu'il lui autorisait à entrer dans son palais ? (Rachi, 5-2)
- 9) « Je te donnerais jusqu'à la moitié du royaume ». A quoi fait exactement référence cette moitié ? (Rachi, 5-3)
- 10) A l'époque de quel roi avait-on commencé la construction du Bet Hamikdash ? (Rachi, 5-3)
- 11) Pourquoi Esther a-t-elle invité Haman au festin ? (Rachi, 5-4)
- 12) Pourquoi le festin s'appelle-t-il « Michté » (venant du verbe "lichtot" boire) ? Il y a également à manger et pas uniquement à boire ! (Rachi, 5-4)
- 13) Qu'est-ce que A'hachvéroch voulait absolument savoir au sujet d'Esther ? (Rachi, 5-8)
- 14) Pourquoi, alors qu'il était joyeux au 1er festin, Haman s'est-il mis en colère contre Mordékhaï ? (5-9)
- 15) Comment s'appelait la femme de Haman ? (5-10)
- 16) Quelle est la chose qui a réellement mis Haman en colère contre Mordékhaï ? (Rachi, 5-13)
- 17) Quelle était la hauteur de la potence que Haman avait préparé pour Mordékhaï ? (5-14)

Mordekhai Guetta

Pour recevoir chaque semaine
Shalshet News par mail :
Shalshet.news@gmail.com

Un jour de plus

La fête de pourim commémore les jours où les juifs purent se reposer, suite à leur victoire sur leurs ennemis. Ainsi, les juifs combattirent le 13 Adar (date qui avait été fixée par Haman) et également le 14 Adar dans la ville de Chouchan, suite à la demande d'Esther auprès d'Achacheveroch, celle de rajouter un jour pour les habitants de cette ville. Aussi, la fête de Pourim est célébrée le 14 Adar pour la majorité des contrées et le 15 pour les villes, qui à l'image de Chouchan étaient entourées de murailles depuis le temps de la conquête de la terre d'Israël par Yéhoshoua (telle que Jérusalem).

Cependant, nous pouvons nous demander, par quels mérites les juifs de Chouchan bénéficièrent d'un jour supplémentaire pour pouvoir combattre leurs ennemis ?

La guémara Méguila nous rapporte une controverse entre rabbi Chimon bar Yohai et ses élèves concernant la raison qui provoqua le décret d'anéantissement du peuple juif, lors des événements de Pourim. Les élèves de rabbi Chimon pensent que la cause du décret est liée au fait que les juifs de Chouchan aient profité du festin de l'impie (A'hachvéroch qui a exhibé les ustensiles du temple lors de ces festivités). Et Rabbi Chimon de leur rétorquer : s'il en était ainsi, le décret n'aurait pas dû concerner l'intégralité du peuple juif, mais uniquement la communauté de Chouchan. Pour cela, il propose une seconde réponse, en indiquant que la cause du décret repose sur le fait que les juifs se sont prosternés devant une idole, sous le règne de Nevou'hadnetsar.

Or, lors des événements de Pourim, le peuple juif sous l'impulsion de Mordékhai et Esther, fit une téchouva par amour pour Hachem (comme il est dit dans le Talmud, qu'ils acceptèrent la Torah par amour à ce moment-là), et par ce mérite (puisque quand la téchouva est faite par amour, les méfaits sont transformés en mérites) il mérita d'être sauvé.

Toutefois, en suivant l'argumentation de Rabbi Chimon, nous pouvons affirmer qu'à l'inverse des juifs habitants dans les autres villes, ceux de Chouchan durent se repentir non pas sur la seule faute de l'idole, mais également sur celle qui consistait à avoir profité du festin d'un racha.

Par conséquent, puisque leur téchouva concernait 2 fautes, les juifs de Chouchan se retrouvèrent avec 2 fois plus de mérites et méritèrent en cela d'avoir 2 jours consacrés à l'anéantissement de ceux qui cherchaient à les nuire. **G. N.**

ENIGMES

- 1) Quel est le point commun entre Avraham Avinou et Haman ?
- 2) Où dans la Méguila y a-t-il une allusion au Séder de Pessah ?
- 3) Où dans la Méguila est-il mentionné l'Éthiopie (pas Kouch mais Éthiopie) ?

Bon bah qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ?

Pourim est enfin arrivé et on ne cesse de nous répéter le fameux Zohar (ou Arizal d'après d'autres) qui compare Pourim à Yom Kippour, sans vraiment qu'on en comprenne le sens. Nous connaissons tous le Midrash qui nous enseigne que la plupart des fêtes seront annulées à la venue du Machiah ou bien le Yérouchalmi qui nous apprend qu'il en sera de même pour tous les Neviim ou Ketouvim qui seront abandonnés et qu'on ne gardera que la Torah et la Meguilat Esther (d'après Rech Lakich). On comprend certes l'importance de ce jour, mais on ne sait pas toujours pourquoi et surtout comment en profiter au maximum. On passe une bonne partie de la journée à distribuer les Michloa'h Manot, puis à préparer le fameux festin et on n'oublie pas d'étudier (un peu), mais on a souvent l'impression de passer à côté de quelque chose de grandiose. Voyons voir comment se comportaient les Gdolim et tentons d'y trouver quelques réponses.

On raconte que le Rav Mihael Yeouda Lebkovits n'avait pas de Meguila Kechera, il l'écoutait donc en suivant avec son élève qui en possédait une. A la fin de sa vie, on lui en offrit une, il invita ce fameux élève à suivre avec lui, afin qu'il ne se sente pas lésé. Pourim est avant tout un jour où on travaille sa Ahdout (fraternité) et pas seulement en envoyant des Michloa'h Manot à ses (meilleurs) amis mais surtout en travaillant à améliorer ses Midot.

Rav Haïm Kaniewski a l'habitude de boire un verre de vin immédiatement après la Tfila puis d'aller dormir un petit moment, afin d'accomplir la Mitsva de boire jusqu'à ne plus savoir différencier entre Haman et Mordékhai (comme expliqué par le Rama). On n'oublie donc aucune Mitsva et surtout, on les accomplira avec zèle et empressement. Quant à sa femme, la Rabbanit Kaniewski, elle avait la coutume de faire un Michloa'h Manot personnalisé à chacune de ses connaissances, c'est à dire sans gluten pour l'une ou sans sucre pour l'autre, tout en priant pendant la cuisson que les gâteaux réussissent (les enfants quant à eux priaient pour qu'ils ne réussissent pas, afin de pouvoir les manger). On fera les Mitsvot de la meilleure des manières et non pas juste pour s'en acquitter.

Un des premiers disciples du Rav Haïm Pinhas Sheinberg raconte qu'un jour de Pourim alors que lui et plusieurs autres élèves vinrent lui rendre visite et lui apporter un Michloa'h Manot, ils furent étonnés de ne pas le trouver chez lui. Ils demandèrent donc à la Rabbanit où était-il, ce à quoi elle leur répondit, qu'il avait déjà accompli toutes les Mitsvot du jour et qu'il était en train d'étudier tranquillement dans son balcon. Effectivement, ils le trouvèrent sur son balcon emmitoufflé dans un gros manteau mais surtout plongé dans une Torah profonde et si douce. On n'oublie donc pas la plus grande (sûrement) Mitsva du jour, d'étudier la Torah avec joie, comme les juifs qui à l'époque de Pourim, ont de nouveau accepté la Torah dans la joie.

En conclusion, même si nous n'avons pas énoncé une véritable ligne de conduite pour ce jour, on en tirera tout de même quelques « petits » enseignements. Il est évident que la chose qui nous diffère le plus des grands de la Torah, est sûrement dans la façon d'accomplir la Torah et les Mitsvot. Essayons de travailler davantage la qualité et la compréhension que nous mettons dans leur accomplissement, plutôt que seulement la quantité. Mettons tous les jours du cœur et de la perfection dans chacune des Mitsvot, car c'est bien cela qu'Hachem apprécie et attend de nous. Enfin, en ce jour si important, utilisons la joie comme levier, car elle peut être d'une grande aide et nous donner de la facilité et du cœur dans ce que nous accomplissons. Pourim constructif et Saméa'h !!

Haim Bellity

Rébus



DANEMARK
DADA
DALHIA
DANIEL



ד

Pourim et ses Mitsvot

La fête de Pourim est célébrée comme un jour de festin et de réjouissance, car Hachem nous a montré à quel point Il nous affectionnait. En effet, alors que nous étions installés à la table d'Achavéroch et que nous attirions sur nous la colère d'Hachem, Hakadosh Baroukh Hou était déjà en train de mettre au point un plan de sauvetage en exécutant la reine Vachtî. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle, il y a une obligation de festoyer avec un bon repas ce jour-là. De plus, nous avons pu bénéficier de quatre mitsvot supplémentaires : la lecture de la Méguila, le festin, l'envoi de mets, et les dons aux pauvres. La Méguila devra être lue lentement afin que chacun puisse entendre convenablement la lecture. Les femmes sont sur ce point, autant concernées que les hommes.

En ce qui concerne le festin (Michté), l'essentiel de celui-ci devra être réalisé en journée et non la nuit. Il est d'ailleurs recommandé de boire un peu plus de vin qu'à l'accoutumée afin de s'enivrer dans une ambiance joyeuse. Cette ambiance devra garder tout de même l'esprit de la mitsva et ne pas se transformer en joie de débauche, qui entraînerait des actes et des paroles déplacés. De même, il faudra rester suffisamment lucide pour ne pas rater la prière de Min'ha et Arvit, ou la mitsva de la Torah du Birkat Hamazon.

Pour l'envoi des mets, il convient d'envoyer en priorité à une personne qui sera honorée et élevée par la réception de ce présent. De même, on enverra à une personne par rapport à qui on est distant, ou qui subit des difficultés de tout ordre, afin de multiplier l'amour et la fraternité. De ce fait, on pourra utiliser la mitsva de Michloa'h Manot, pour faire une seconde mitsva (réconciliation, 'Hessed).

Pour les dons aux pauvres, la mitsva ce jour-là est plus bénéfique que celle des autres jours, puisqu'elle s'accompagne de la mitsva de Matanot Laevionim. Il faudra privilégier les nécessiteux s'adonnant à l'étude de la Torah, car les deux fêtes 'Hanoucca et Pourim symbolisent les séfirot (degrés) de Netsa'h et Hod qui symbolisent, eux-mêmes, les soutiens aux étudiants en Torah (Cf. Bné Issakhar Kisslev-Tevet II, 37). Cette mitsva est particulièrement importante à ce moment-là, du fait que les pauvres empruntent sur la base des dons qu'ils recevront à Pourim, et après Pourim, il reste énormément de dépenses à réaliser pour Pessa'h. Il faudra bien prendre en compte que leurs rentrées d'argent combleront leurs dépenses, car les yeux des pauvres sont rivés sur les riches, et ces derniers ont leurs yeux rivés vers Celui qui a créé le monde. Plus l'Homme ajoute dans cette mitsva, plus il recevra. (Pelé Yoets Pourim)

Yonathan Haik

YÉHOUDA ET BINYAMINE

Dans la Méguila, Mordékhai nous est présenté en ces termes : « un homme judéen vivait à Suse la capitale et il se nommait Mordékhai fils de Yair fils de Chimi fils de Kich, un homme de la tribu de Binyamine ».

La guémara Méguila (12b) s'interroge sur une apparente contradiction : le verset débute en nous signalant que Mordékhai était judéen donc de la tribu de Yéhouda, puis il nous signale qu'il était descendant de Binyamine. Laquelle de ces deux affirmations est juste ?

Plusieurs réponses sont apportées dans le Talmud, mais nous allons nous attarder sur celle de Rabanan : « les familles se chamaillaient entre elles : celle de Yehouda disait, c'est par nous qu'est venu Mordékhai, car le roi David (descendant de Yehouda) n'a pas tué son ancêtre Chimi (ben guera), et la famille de Binyamine rétorquait, c'est de notre tribu qu'il descend. Ainsi, le verset nous rapporte à la fois son origine génétique véritable, de la tribu de Binyamine mais également sa connexion avec la tribu de Yéhouda.

Toutefois, nous pouvons nous interroger, en quoi ces précisions familiales sont-elles si importantes pour être ainsi mises en avant dans la Méguila ?

Pour répondre à cela, il serait bon de rappeler en préambule un épisode de la Genèse.

Lorsque Yossef sous les traits du vice-roi d'Égypte, impose à ses frères de ne revenir qu'en présence de Binyamine, devant le refus de leur père Yaakov de mettre en danger ce dernier, Yéhouda prend un engagement solennel : « je serai garant de lui (de Binyamine) et c'est de ma main que tu pourras demander des comptes, si je ne te le ramène pas et ne te le présente pas, j'aurais fauté devant toi tous les jours ».

Nos sages expliquent que cet engagement pris par Yehouda perdure jusqu'à nos jours et même lorsque les 10 tribus d'Israël furent éparpillées, Binyamine resta avec Yehouda.

Or, dans l'histoire d'Israël, une faute lourde de conséquence fut commise par un représentant de la tribu de Binyamine.

En effet le roi Shaoul, alors qu'Hachem lui avait ordonné de détruire Amalek jusqu'au dernier, prit en pitié le roi Agag et ne le tua pas. Agag profita de ce sursis pour éviter l'éradication complète de la lignée, et cette pitié dans un moment inapproprié, occasionna des siècles après, la naissance d'Haman.

A l'inverse, au moment où David fuyait devant son fils Avshalom et que Chimi ben Guera commit un crime de lèse-majesté à son encontre, David fit preuve cette fois-ci à bon escient, de magnanimité à son encontre et l'épargna le temps qu'il puisse mettre au monde sa descendance.

Par ce même geste de pitié, mais cette fois utilisé de manière appropriée, le roi David permit la naissance de Mordékhai et de Esther qui défirent Haman, permirent la mise à mort d'une grande partie de la descendance d'Amalek et par la même, réparèrent en partie la faute du roi Shaoul, apparenté comme eux à la tribu de Binyamine.

Aussi, au moment de nous présenter les protagonistes, la Méguila nous met en exergue la « double » parenté de Mordékhai (réelle et symbolique), afin de nous signifier que Yéhouda (par l'intermédiaire de David) joua pleinement son rôle de garant de son frère, en lui permettant (par le biais de Mordékhai et Esther) de réparer la faute de leur ancêtre et pouvoir être à nouveau présenté devant leur père, intact de tout dommage spirituel.

G. N.

Sur le dessin de la page suivante :



1) Différences : Trouvez les 21 différences entre les 2 michloa'h manot de droite

2) Faux jumeaux : Trouvez les 2 masques (au fond sur le mur) qui correspondent exactement

3) Cherche et trouve : un détective / 8 têtes de clown / 5 tickets d'invitation / Un plumeau / Un éventail / un bateau

en papier / 6 rouleaux de livres saints / 4 personnages de BD existantes /

4) Questions :

1) Qui a entamé le vin ?

2) Qui a une fausse barbe ?

3) Dans combien de temps ce sera arvit ?

4) Dans quel ordre les sifré Torah ont-ils été sortis ?

5) Dans quelle ville nous trouvons-nous ?

6) Est-ce que ce michté a eu lieu avant le Covid ?

7) Est-ce que l'enfant donnant une pièce au pauvre est-il acquitté de matanot laevyonim ?

8) Trouve un lien avec Harry Potter

9) Est-ce que le michté a commencé à l'heure ?

10) Qui sont Elie et Yossef ?

11) Comment s'appelle le personnage principal ?

12) Où pouvez-vous trouver « michté » 2 fois ?

13) Qui dans la salle a offert un sefer Torah à la synagogue ?

14) Qui a perdu quoi ?

15) Quel objet d'une autre fête s'est introduit dans le dessin ?



1.10.11



Quand le vin d'Israël « tourna au vinaigre » pour nous !

Il est écrit dans la Méguila (1-8), au sujet du banquet que A'hachvéroch donna pour la population de Chouchan : « Véhachétiya khadate ène oness ».

Et le Gaon Rav Yonathan Eybechitz de demander dans son fameux Séfer "Yéarot Dévach" : Que signifie profondément dans l'esprit de A'hachvéroch l'expression « ène oness » attachée à la consommation de vin ?

De plus, comment saisir les propos de Rabbi Elazar (traité Méguila 12) commentant cette expression ("ène oness") ainsi : « Chacun s'est vu servir à boire du vin originaire de sa province » ?

Comment prouver de l'expression précitée ce que propose Rabbi Elazar, pourtant l'explication simple de ces mots revient à dire que "la boisson était sans contrainte" ?

D'autre part, quel plan perfide avait A'hachvéroch derrière la tête pour servir à chacun un vin de sa province ?

Et le Rav Eybechitz de répondre magistralement à toutes ses questions, en nous enseignant, que le souverain des 127 provinces cherchait le moyen de faire fauter les juifs durant ces 7 jours de festin, sans que ces derniers puissent se défendre devant Hachem en argumentant : « Anoussim hayinou » ! "A'hachvéroch nous a contraints à boire, et nous a amenés à transgresser ta volonté lors de ces jours de banquet". Or, il est bien connu que celui qui est "anouss" est "patour".

Ceci dit, une question se pose pourtant :

Mais voilà que même en buvant le vin des goyim, les juifs de Chouchan n'auraient de toute façon pas commis de péché, du fait que durant cette période, le décret rabbinique interdisant le vin des non-juifs ("stam yénam") n'était pas encore entré en vigueur ?

Toutefois, nos sages enseignent (Yébamot 82, Tossefot, « yéroucha ») que lors de l'exil des juifs à Babel, la terre d'Israël conserva malgré tout sa sainteté.

De plus, il est connu (Guitin 47) qu'un goy n'a pas de "kiniane" (droit d'acquisition, de propriété) dans la terre d'Israël, lui donnant ainsi le pouvoir d'enlever à cette dernière sa Kédoucha, si bien que les Béné Israël, (vivant très minoritairement sur leur terre après la destruction du 1er temple) gardèrent toujours l'obligation de prélever les différentes dîmes (maasserot) des produits agricoles de la terre sainte. Ainsi, à la lumière de tous ces propos et règles précitées, on saisit la raison pour laquelle A'hachvéroch donna à chaque invité du vin de son propre pays d'origine, si bien que les juifs de Chouchan se retrouvèrent à consommer du vin d'Israël (fait par les Goyim en terre sainte), sans y avoir malheureusement effectué les prélèvements des maasserot, et furent alors passibles de la peine de mort céleste ("Mita bidei chamayim"), du fait qu'ils burent du vin « tével » (ce qui explique la raison pour laquelle cette génération fut vouée, à D... ne plaise, à l'extermination pour avoir joui d'un vin interdit).

Ceci dit, on peut alors comprendre comment ce plan machiavélique (de faire boire aux juifs du vin tével) de A'hachvéroch, trouve son allusion à travers l'expression « ène oness ». En effet, le Roi Perse voulait, comme nous l'avons rapporté dans l'introduction de nos propos, que les Béné Israël ne puissent argumenter devant l'Éternel : « Anoussim hayinou ! ».

Il leur proposa alors (afin d'attirer contre eux le courroux divin) une « chétiya khadate », autrement dit : « Un vin qui selon la règle provenait de leur propre pays et qui était tével, car non "maassérisé" par les Béné Israël, de manière à ce "qu'il n'y ait pas" ("ène") dans la bouche de ces derniers, la possibilité de dire : "Oness" (c'est sous "la contrainte" que A'hachvéroch nous a fait boire !) ».

Yaacov Guetta

Halakha

1) **Il convient de porter les habits de Chabbat/Yom tov, le soir et la journée de Pourim**, car il est mentionné dans la Méguila, que Mordékhaï et Esther étaient vêtus de vêtements royaux [Ma'hazik bérakha (kountrass A'haron 687,2) ; Ben ich haï Tétsavé ot 22]

2) Concernant l'usage (très répandu) de se déguiser à Pourim ; bien que l'on ne retrouve aucune source dans le Talmud, ainsi que dans les écrits des richonim à ce sujet ; l'ensemble des décisionnaires tolèrent de perpétuer cette coutume (ou de l'adopter pour les Séfaradim) si cela contribuera à manifester notre joie du miracle de Pourim.

[Voir à ce sujet le Michna Béroura Ich Matslia'h 6 à la fin du livre page 59/60 ainsi que le Atéret Avote 2 pérek 21,6].

Bien évidemment, se déguiser ne nous dispense pas des règles de pudeur traditionnelles concernant les vêtements. [Hazon Ovadia Pourim page 199]

Aussi, on ne priera pas en étant déguisé [Alon bayit neeman tsav numéro 5 ot 17 et 154 ot 11 ; Yévakchou mipihou pourim Tome 2 Chaar 8 perek 1,9 au nom de Rav Elyachiv ; Netivote Halaha Pourim page 205 au nom de Rav N.Karelits]. En effet, cela n'est pas une façon de s'habiller pour s'adresser à Hachem

[Voir Rambam Hilhote tefila 5,1 et 5,5 /Ch arouh 91,5].

3) Lors du **Michté** de Pourim, il sera **recommandé de manger de la viande ainsi que boire du vin**. Outre le fait que cette boisson réjouisse, boire du vin renvoie au miracle de Pourim où les festins bien arrosés se sont succédés du début à la fin du récit de la Méguila. **Aussi, selon nombre de décisionnaires, le Michté de Pourim nécessite de manger du pain**, comme tous les repas liés à une Mitsva (Séoudat Mitsva).

4) **L'essentiel du repas doit être consommé lors de la journée de Pourim avant le coucher du soleil**. C'est pourquoi, on ne débutera pas le Michté en fin d'après-midi, peu avant le coucher du soleil [Rama, 695.2].

5) **Il est bon d'étudier la Torah peu avant de commencer le Michté** en référence au verset de la Méguila: « Layéhoudim hayta ora vesim'ha » - Il y eut de la lumière et de la joie pour les juifs-, la lumière-Ora- désignant la Torah précédant «Simha» renvoyant au Michté.

David Cohen

Le nom d'Hachem dans la Méguila

Léilouy nichmat Moché ben Tséma'h Zarka

Nous connaissons tous la fameuse question à propos de la Méguila :

Comment se fait-il que le Nom d'Hachem n'y apparait pas une seule fois ?

Le rav Eliahou Hacohen de Izmir propose plusieurs réponses :

1. Au nom du séfer Manot Halevi (l'auteur du célèbre cantique Lékha Dodi) : Etant donné que le miracle n'était pas complet, du fait que Haman descende d'Amalek et sa descendance n'a pas été exterminée, le nom de Hachem n'est pas complet (comme on le voit dans la lecture du jour de Pourim Chémot 17). C'est donc pour cela, que le nom de D. n'est nullement mentionné dans toute la Méguila.

2. La réponse la plus connue : Puisqu'à cette époque, le monde se trouvait dans un moment de Hester Panim, un moment où Hakadoch Barouh Hou s'est « caché », tout paraissait extérieurement normal, les événements se suivaient comme « naturellement ». On ne ressentait pas la main d'Hachem, même s'Il continuait à tirer les ficelles. Ainsi celui qui lit la Méguila sans réfléchir, peut croire que tout ce qui s'est passé était sans l'Aide Divine. C'est pourquoi, le nom d'Hachem n'est pas mentionné dans la Méguila.

3. A l'époque du don de la Torah, Hakadoch Baroukh Hou a tout fait pour que le peuple juif accepte la Torah. Au point de mettre le mont Sinaï sur les bêtes Israël pour les « forcer » à l'accepter. Cependant, à l'époque de Pourim, les juifs ont accepté la Torah de plein gré, sans avoir besoin d'être contraint. C'est donc pour cela que le nom d'Hachem n'est pas mentionné dans la Méguila. Comme si que Hakadoch Barouh Hou disait (Kavyahol) ils n'ont pas eu besoin de Moi, pour l'accepter de nouveau.

4. Pour ne pas donner une raison à la descendance de Haman qui pourrait dire : il est normal que nous ayons perdu, puisque Hachem était du côté des bêtes Israël : on ne pouvait donc que perdre. Hakadoch Barouh Hou a voulu montrer que ce n'est pas du fait qu'Il a aidé les bêtes Israël, mais c'est à cause de ses fautes que Haman a perdu.

5. Tout le but du miracle de Pourim était pour qu'Esther se marie avec A'hachvéroch, afin que leur enfant puisse reconstruire le 2e Beth Hamikdash. (Comme on voit dans la suite de l'histoire que c'est le fils d'Esther, Darius 2 qui a fait reconstruire le 2e Temple.) Etant donné que le 2e Beth Hamikdash été voué à la destruction, et qu'il manquait beaucoup d'éléments essentiels tel que le Aron Hakadoch dans le 2nd temple, la Joie de D. n'était pas complète.

Ainsi, Hakadoch Barouh Hou n'a pas voulu mettre Son Nom dans la Méguila, pour montrer que même si tout le but de l'histoire de Pourim était de pouvoir reconstruire le 2nd Temple, mais la joie ne sera pas complète puisque celui-ci sera détruit.

Lorsque le 3e Beth Hamikdash sera reconstruit très prochainement avec la venue du Machia'h, alors la Joie de Hakadoch Barouh Hou sera vraiment complète. Amen !!!

Eliahou Zana

Pourquoi Michloah Manot et Matanot Laevionim à Pourim seulement ?

Pourquoi pour le miracle de Pourim, les sages ont institué Michloah'h Manot et Matanot Laevyonim, alors que dans les autres miracles on n'a pas institué ces Mitsvot ?

Le Sefer Darké Moussar ramène une parabole du Maguid Midouvna.

C'est l'histoire d'un père qui avait deux fils qui habitaient loin, un fils riche et un fils pauvre. Le père a envoyé une lettre à son fils riche, pour qu'il vienne au mariage de sa sœur et que toutes les dépenses du mariage seraient à sa charge. A la fin de la lettre, il lui écrit qu'il vienne aussi avec son frère pauvre.

Le frère riche s'est préparé avec de beaux habits avec sa famille et à son frère, il ne lui a rien acheté.

Lorsque les deux frères arrivent au mariage, le riche avait de beaux habits, et le pauvre des habits tous usés. Le père avait très honte mais il n'a rien dit. Après le mariage, lorsque les enfants se préparent à rentrer, le riche est parti voir son père pour lui demander qu'il lui rembourse le voyage.

Le père lui répond : je ne t'ai pas promis de te rendre les dépenses que tu allais effectuer.

Le fils très étonné lui dit : si, dans la lettre que tu m'as envoyée.

Le père lui rétorque : je t'ai promis de tout payer dans le cas où ce que tu dépenserais serait pour mon kavod, mais lorsque tu as acheté des beaux habits, c'était pour ton propre kavod, la preuve c'est que tu n'as pas acheté des beaux habits à ton frère. Tu l'as laissé venir avec ses habits usés.

A Pourim, jour de joie et de festin, les 'Hakhamim nous ont ordonné que chacun envoie un michloah'h manot à son ami, et donne de l'argent aux pauvres. Ainsi, tout le monde est joyeux, et cette joie ne sera pas seulement un profit uniquement personnel, mais aussi pour Hachem...

Yoav Gueitz

Michloah manot pourquoi ?

Il y a une discussion pour quelle raison faisons-nous la mitsva de michloah manot.

Le Manot levy écrit que c'est pour augmenter l'amour entre les juifs pour contrer ce qu'a dit Haman au roi. Il a en effet dit qu'il y a un peuple éparpillé et séparé les uns des autres. Ainsi, on s'offre des cadeaux, afin de montrer que l'on est justement un peuple qui s'aime. L'autre raison évoquée est celle du Troumat Hadechen qui écrit que c'est pour que chacun du peuple puisse accomplir la séouda de Pourim comme il se doit, car parfois les gens sont dans le besoin et n'osent pas demander aux autres. C'est pourquoi, on utilise cette manière subtile de faire passer de la nourriture afin de s'assurer que chacun pourra assurer un repas de Pourim dignement.

Il y a plusieurs conséquences à ces raisons, une d'entre elles est une question soulevée par les posskim, à savoir est-ce qu'on peut donner un michloah'h manot à une personne qui ne peut pas le consommer (pour des raisons de santé, ou bien quelqu'un qui a mangé de la viande et qu'on lui donne un michloah'h manot 'halavi), à première vue, on pourrait dire que d'après le Manot Levy on serait quitte puisque cela augmente quand même l'amour entre les juifs et que d'après le Troumat Hadechen on ne serait pas quitte, car finalement, il ne pourra pas le manger.

Dans les livres des posskim contemporains, il y a plusieurs avis, le rav Eliachiv pense qu'on ne doit pas à priori envoyer ce genre de michloah'h manot.

Le rav 'Haim Kanievski tranche même que l'on n'est pas quitte.

Cependant, le rav Chlomo Zalman Auerbach, Rav Ovadia et Rav Zilberstein tranchent qu'on est quitte de la mitsva. Selon le Manot Levy, c'est normal, puisque le michloah'h manot augmentera l'amour dans le peuple. Selon le Troumat Hadechen aussi, on pourra expliquer que du fait que les autres personnes de la famille pourront en profiter, le Michté sera donc digne pour la maison.

Mikhael Attal



Le souvenir par l'écriture

« **Écris cela** » « **souvenir** » « **dans le livre** » [**Chemot 17, 14**]

Ce Passouk traite de la guerre contre Amalek, au sujet de laquelle Hachem demanda à Moché d'en écrire l'histoire.

La Torah n'a pas été écrite durant les quarante ans dans le désert, « **Cela** » était donc exceptionnel.

Ou peut-être que la Torah fut écrite progressivement [**voir Guittin 60a**] et pourtant « **Écris cela** » parmi d'autres rouleaux, car « **Cela** », c'est différent, tu (Moché) l'écris à deux reprises, « *ici* et dans Michné Torah (Devarim) ».

Puis tu dois l'écrire encore une fois (« **Zikaron** » - « **Souvenir** »), puis encore une fois (« **Basefer** » - « **Dans le livre** »). On trouve ainsi une directive d'écrire l'effacement d'Amalek autant de fois que la Torah le répète, et jusque dans... la Meguila.

L'écriture « *ici* » et celle de Michné Torah comptent pour une entité, *ou peut-être* qu'elles sont déjà deux entités, si la Torah était un quadruple corpus (Torah, Michné Torah, Neviim, Ketouvim), ce qui ferait de la Meguila une quatrième écriture injustifiée [**Meguila 7a**] [**Michlé 22, 20**].

Pourquoi attendre pour écrire ? Peut-être l'effet de la contrainte du Har Sinaï n'est pas estompé. Il manque une mainmise sur l'enseignement, l'heure n'est pas à l'écriture dans cette phase de faiblesse. Au bout de quarante ans, l'alliance nous met en phase avec ce que l'on dit et rend cela possible.

Ou peut-être que justement, Hachem voulait perpétuer la contrainte. Contrainte voulue car elle excuse - « **Modaa Rabba** » (« **Un grand préavis** ») - les fautes à venir, sans retirer le mérite de ceux qui s'affirment dans la pratique malgré cette « remise en liberté ». Peut-être en seraient-ils d'autant plus méritants. Dans ce cas, inutile d'attendre pour écrire si on sera, demain comme aujourd'hui, sous l'effet de cette contrainte.

Chabbat 88a

« **Le** » sixième jour de la création fait référence au 6 Sivan - « **Yom Hachichi** ». Il était écrit que le monde devait disparaître si Israël n'acceptait pas la Torah ce jour-là. C'est déjà suffisamment contraignant... À quoi bon alors ajouter ce jour (selon Rabbanan) la contrainte à la contrainte et renverser la montagne qui ferait office de pierre tombale si on cherchait à se défilier de la Torah, comme la Guemara le raconte, si ce n'est pour marquer les esprits par cette menace bien plus concrète, qui perpétue la contrainte à l'infini.

Ou peut-être que selon Rabbi Yossi, puisque la Torah est donnée le 7 Sivan, on peut être tenté de faire marche arrière du 6 au 7 Sivan lorsque dans un grand feu on perdit notre âme (**voir Tossfot**). Renouveler la contrainte s'imposait alors mais aucune menace perpétuelle n'était visée ici.

Dans cette Guemara, un galiléen interprète selon Rabbanan : « **Une Torah triple..., le troisième jour (de séparation des femmes)** » Tandis que selon Rabbi Yossi, la Torah est donnée le 7 Sivan car Moché ajouta un quatrième jour de séparation... D'ailleurs nous l'avons dit plus haut, la Torah serait quadruple si elle était écrite une fois la contrainte estompée au bout de quarante ans, comme le pense Rabbi Yossi...

Rav Yossef, « clairvoyant », se réjouit [**Pessahim 68b**] puisque (selon la Halakha) la Torah fut donnée le 6 Sivan, favorisant, comme nous l'avons dit, par l'expression de la force, une contrainte perpétuelle, qui ne laisserait pas pour compte ceux qui accomplissent les Mitsvot, bien que « libérés » par ce « grand préavis » de leurs devoirs (comme peut-être les aveugles, dispensés des Mitsvot).

Mais à Pourim, la Guemara le dit, on peut faire les choses par amour.

(Selon le 43^{ème} Drouch du Tsla'h)

Netanel Ullmann

Souviens-toi d'effacer !

« **Souviens-toi de ce que te fit Amalek** » ; « **Tu effaceras la mémoire d'Amalek de dessous les cieux** » (Dévarim 25,17-19). Comme vous pouvez le constater, ces versets, que nous lisons deux fois par an, semblent a priori contradictoires. On ne comprend pas en effet comment est-on censé effacer toute trace d'Amalek si nous avons tous les ans l'obligation de nous rappeler cet épisode. Par ailleurs, il est très étonnant que ces injonctions soient écrites dans la Torah, dans la mesure où de nos jours, il semblerait que le peuple d'Amalek ait disparu. Or, la Torah s'adresse systématiquement à toutes les générations ! Alors quel message les juifs d'aujourd'hui doivent-ils tirer de ces Psoukim ? Pour résoudre ces difficultés, nous devons d'abord resituer le contexte de l'attaque d'Amalek, ce qui nous permettra d'en saisir les enjeux.

A cette époque, nos ancêtres venaient tout juste de vivre le miracle de l'ouverture de la Mer Rouge. Le Midrash rapporte qu'au cours de leur traversée, même la plus infime des servantes dépassa le niveau prophétique de Yé'hezkel (un de nos plus grands prophètes ayant décrit de nombreuses entités célestes). On peut donc facilement imaginer le niveau de proximité que les Israélites ressentaient avec leur Créateur. D'autant plus que selon de nombreux midrashim, le monde entier fut témoin de ce prodige, les eaux de la Mer rouge n'étaient pas les seules à s'être ouvertes. Nos ancêtres endossaient alors une stature mondiale, en tant que représentants du monothéisme.

Et c'est exactement ce qui dérangeait Amalek. Car ce dernier ne pouvait tolérer l'existence d'une entité supérieure, susceptible de lui dicter une conduite. Amalek va alors entrer en guerre, tout en sachant pertinemment qu'il courait à sa perte, avec un objectif bien précis : refroidir les ardeurs du monde entier en s'attaquant à ce que le monde entier considérait comme inébranlable à ce stade.

Et si au final, Amalek fut effectivement écrasé, il ne fait aucun doute que son sinistre dessein porta ses fruits, comme le montre d'ailleurs la suite des événements : la quasi-totalité des nations habitantes en Terre sainte, non contentes de perpétuer leurs pratiques abominables, choisirent elles aussi d'affronter les Israélites. Car le doute était désormais « permis », certains peuples estimant qu'ils auraient plus de chance que les Amalékim, étant plus puissants ou plus intelligents. On pourra même proposer éventuellement que l'influence néfaste d'Amalek n'était peut-être pas étrangère à la faute du veau d'or ou encore des explorateurs.

A la lumière de cet éclairage, nous pouvons maintenant répondre aux questions soulevées plus haut, tout en faisant le lien avec la fête Pourim : en réalité, bien qu'il soit fort probable que le peuple d'Amalek n'ait pas survécu, ce n'est malheureusement pas le cas de ses idées. Le miracle de Pourim en est le parfait exemple. Nos Sages rapportent ainsi que nos ancêtres se demandèrent s'ils avaient le droit de participer au festin qu'organisait Ahachvéroch au début de son règne. Ils craignaient qu'une défection soit interprétée comme un signe de défiance. Raison pour laquelle ils s'adressèrent à Mordékhaï, lequel répondit par la négative, estimant qu'il était plus dangereux de s'associer à des mécréants. Néanmoins, les juifs finirent par ignorer son conseil, et se rendirent au banquet.

Pour Rav N. Habib, il est totalement exclu de penser que les Israélites agirent par avidité. Simplement, un doute s'était emparé d'eux quant à la conduite qu'ils devaient tenir. On retrouve donc la marque d'Amalek des centaines d'années après la sortie d'Égypte ! La Guémara (Méguila 12a) va même jusqu'à dire que les événements de Pourim ne se seraient pas produits si les juifs avaient décliné l'invitation d'Ahachvéroch.

On notera pour finir qu'ils furent sauvés justement en corrigeant cette erreur : ils jeûnèrent et s'amendèrent conformément aux directives de Mordékhaï après le décret d'Haman alors qu'ils auraient pu se révolter contre Mordékhaï, qui était en grande partie responsable de la haine d'Haman.

Yehiel Allouche

